

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LAFARGE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2021

PRESENTS: MM Mmes LAFARGE MAGNOL BOSSE GROSSHANS BRUN SAUVADET DE FRANCESCO DUMERY DANJOUR DANIS VILLEBESSEIX MAZEAU FLEURY BARBAT
POUVOIR : M HABLLOT a donné pouvoir à Mme LAFARGE

Madame Elodie DANJOUR a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2021-12

Composition des commissions municipales - Modification

2/ Délibération n°2021-13

CA 2020 - Affectation des résultats

3/ Délibération n°2021-14

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

4/ Délibération n°2021-15

Vote du budget primitif 2021

5/ Délibération n°2021-16

Activité périscolaire initiation tennis – Convention

6/ Délibération n°2021-17

Autorisation permanente pour recrutement d'agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier

Questions diverses

Vote du compte-rendu de séance du conseil municipal du 01/03/2021

Approuvé à l'unanimité

Préambule : Information sur les délégations du conseil municipal utilisées par madame la Maire

Madame la Maire informe qu'elle a signé un avenant à l'acte d'engagement du lot 3 (bardage) du marché de réhabilitation de la mairie permettant le paiement d'une avance forfaitaire, conformément aux termes du CCAP

Madame la Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Bastien POULET de son poste de conseiller municipal et de son remplacement par Monsieur Jean-Jacques BARBAT, suivant de liste, et lui souhaite la bienvenue

Madame la Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur Pascal Mazeau, conseiller municipal, informe l'assemblée qu'il a une déclaration à faire en fin de séance

1/ Délibération n°2021-12

Composition des commissions municipales – Modification

Suite à la démission de Monsieur Bastien POULET de son poste de conseiller municipal et de son remplacement par Monsieur Jean-Jacques BARBAT, suivant de liste, Madame le Maire explique qu'il convient de reconstituer les différentes commissions municipales telles que :

Commission association, culture, animation

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Marguerite BRUN, Olivier HABLOT, Nathalie DUMERY, Mathilde DANIS, Audrey FLEURY

Commission urbanisme, travaux, développement durable

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Michel GROSSHANS, Raffaële DE FRANCESCO, Jean-François SAUVADET, Elodie DANJOUR, Jean-Jacques BARBAT

Commission école, activités périscolaires, jeunesse, économie solidaire

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Marie BOSSE, Mathilde DANIS, Marguerite BRUN, Christophe VILLEBESSEIX, Audrey FLEURY, Pascal MAZEAU

Commission démocratie participative, information, communication, circulation

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Julien MAGNOL, Elodie DANJOUR, Raffaële DE FRANCESCO, Olivier HABLOT, Pascal MAZEAU, Jean-Jacques BARBAT

Commission des finances :

Anne-Catherine LAFARGE, Maire

Christophe VILLEBESSEIX, Jean-François SAUVADET, Michel GROSSHANS, Julien MAGNOL, Pascal MAZEAU, Jean-Jacques BARBAT

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la composition des commissions telles que ci-dessus modifiées.

2/ Délibération n°2021-13

CA 2020 - Affectation des résultats

BUDGET COMMUNAL

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :

- au titre des exercices antérieurs : excédent de	319 319.08 €
- au titre de l'exercice arrêté : excédent de	189 559.34 €
<u>Soit un total de</u>	<u>508 878.42 €</u>

Considérant :

Le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :	415 019.70 €
Le solde des restes à réaliser	- 516 680.60 €

Le montant du déficit d'investissement s'élève à : **- 101 660.90 €**

<u>Affectation au 1068 (virement à l'investissement) :</u>	<u>101 660.90 €</u>
<u>Report au 002 (excédent de fonctionnement reporté) :</u>	<u>407 217.52 €</u>

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte l'affectation au budget primitif 2021 de 101 660.90 € au 1068 et le report de 407 217.52 € au 002**

3/ Délibération n°2021-14

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation et la garantie des ressources des communes, le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) se traduit, à compter de l'année 2021, par un « rebasage » du taux communal de la TFPB.

Ainsi, Madame la Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier la pression fiscale et de voter le taux de la TFPB sur la base du taux de référence égal à la somme du taux communal TFPB 2020 (16.59 %) et du taux départemental TFPB 2020 (20.48 %) soit un taux de 37.07 % qui devient le nouveau taux communal de référence

En ce qui concerne la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), Madame la Maire propose de maintenir le taux 2020 soit 81.93 %

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vote les taux d'imposition des taxes directes locales tels que :

TFPB : 37.07 % (taux communal de référence)

TFPNB : 81.93 %

4/ Délibération n°2021-15

Vote du budget primitif 2021

Après s'être fait présenter les données financières du budget principal de la commune, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit tel que :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	1 377 793.52 €	Dépenses	1 319 961.90 €
Recettes	1 377 793.52 €	Recettes	1 319 961.90 €

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre de Madame Fleury et Messieurs Mazeau et Barbat

DECIDE d'approuver le budget primitif 2021 de la commune

5/ Délibération n°2021-16

Activité périscolaire initiation tennis – Convention

L'activité périscolaire « initiation au tennis » étant mise en place à partir d'avril, il convient de formaliser les modalités d'exécution de cette prestation à travers l'établissement d'une convention entre la commune et le Tennis Club de Marsat

Association Marsat Tennis Club - Initiation au tennis

Du lundi 26 avril 2021 au lundi 21 juin 2021 inclus

Séance de 16h30 à 17h30 (minimum 6 enfants – maximum 10 enfants)

Séance supplémentaire de 17h30 à 18h30 si le nombre d'enfants est supérieur à 10

Participation forfaitaire des familles : 16 € pour la période

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la mise en place de l'activité « initiation au tennis » du 26 avril au 21 juin 2021
- VALIDE le montant de la participation forfaitaire des familles
- CHARGE Madame la Maire d'établir la convention avec le Tennis Club de Marsat et lui en autorise la signature.

6/ Délibération n°2021-17

Autorisation permanente pour recrutement d'agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'en situation d'urgence il peut être nécessaire de recruter un agent non titulaire pour adapter au mieux l'action publique de la commune.

Elle demande donc au conseil municipal une autorisation permanente pour recruter un agent non titulaire à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Intervention de Monsieur Pascal Mazeau, conseiller municipal



Marsat le 29 mars 2021



Conseil municipal du 29 mars 2021 :

**Communiqué de la liste Marsat Avenir à Mme la Maire de Marsat et aux conseillers municipaux
à ajouter au CR du conseil municipal**

Mme La Maire,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Le 2 mars dernier, notre conseiller Bastien Poulet a donné sa démission en raison de la rigidité de fonctionnement qui est en place dans ce conseil depuis l'arrivée de votre majorité.

Je vous ai alors transmis le vœu de l'équipe Marsat Avenir, par mail du 3 mars et vous ai proposé le nom de monsieur Jean Marc Berthezene comme candidat remplaçant.

Je n'ai pas reçu de réponse de votre part pour m'informer que vous aviez choisi d'appliquer strictement l'article L-270 et de nommer Jean Jacques Barbat conseiller municipal.

Par ailleurs, vous n'avez pas pris en compte ma demande en n'appliquant pas la circulaire ministérielle du 17 mars 2020, et de ce fait, vous n'avez pas respecté le vœu de mon équipe.

Sans prendre en compte les derniers échanges au sujet du terrain des écoles, je vous alerte une nouvelle fois sur le ressenti des membres de l'opposition : une absence d'écoute et de considération pour notre rôle de conseillers municipaux.

Nous souhaitons sincèrement que les relations entre nous s'améliorent pour le bien de Marsat et de la vie démocratique qui, semble-t-il, vous est chère.

Pour donner suite à ma demande, et en utilisant les règles en vigueur, je vous remets en main propre et officiellement, et dans l'ordre :

- la démission de monsieur Jean Jacques Barbat
- les lettres de renoncement des personnes suivantes
 - Virginie Gallet-Delahaye
 - Pierre Médard
 - Isabelle Prohet
 - Ernest Caumette
 - Christel Thonier

Ces lettres de renoncement, remises avant les désignations des personnes, conformément à la circulaire gouvernementale du 17 mars 2020, permettent de maintenir la qualité de suivant de liste de ces personnes.

- la lettre d'acceptation de mandat de monsieur Jean Marc Berthezene en remplacement de Jean Jacques Barbat, démissionnaire

- les références de la circulaire ministérielle : Election des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants, du 17 mars 2020.

J'attends de cette démarche :

- la nomination rapide de monsieur Jean Marc Berthezene au mandat de conseiller municipal
- la prise en compte de l'alerte sur la qualité de fonctionnement de notre conseil municipal

Je vous remercie

Pour Marsat Avenir, Pascal Mazeau

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

Prochain conseil municipal lundi 3 mai à 20h30
Prochain conseil communautaire mardi 30 mars à 18h

Séance levée à 21h45

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 29/03/2021

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2021-12

Composition des commissions municipales - Modification

2/ Délibération n°2021-13

CA 2020 - Affectation des résultats

3/ Délibération n°2021-14

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

4/ Délibération n°2021-15

Vote du budget primitif 2021

5/ Délibération n°2021-16

Activité périscolaire initiation tennis – Convention

6/ Délibération n°2021-17

Autorisation permanente pour recrutement d'agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES DU COMPTE-RENDU

Séance du lundi 29 mars 2021

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
LAFARGE Anne-Catherine	Maire	
MAGNOL Julien	1 ^{er} adjoint	
BOSSE Marie	2 ^{ème} adjoint	
GROSSHANS Michel	3 ^{ème} adjoint	
BRUN Marguerite	4 ^{ème} adjoint	
SAUVADET Jean-François	Conseiller municipal	
DE FRANCESCO Raffaële	Conseiller municipal	
HABLOT Olivier	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme LAFARGE
VILLEBESSEIX Christophe	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
DANJOUR Elodie	Conseillère municipale	
DANIS Mathilde	Conseillère municipale	
MAZEAU Pascal	Conseiller municipal	
FLEURY Audrey	Conseillère municipale	
BARBAT Jean-Jacques	Conseiller municipal	